

POINT DE SITUATION AU 3 AVRIL 2020

1. Veille réglementaire et documentaire

- Note de la DNGU du 13/03/2020 avec procédure de remise en route des éléments sanitaires après fermeture des établissements
- FAQ formation professionnels des salariés, alternants et personne en recherche d'emploi du 19 mars 2020
- FAQ du Centre La Mollière du 27 mars 2020 à destination des bénéficiaires
- FAQ du 24 mars 2020 du Ministère du travail sur l'impact Coronavirus sur les sessions d'examen du titre professionnel
- Note Régionale Ugecam HdF sur la stratégie d'utilisation des masques du 24 mars 2020
- Consignes RH UGECAM HDF N°3 du 24 mars 2020 sur le soutien psychologique aux salariés
- Ordonnance du 25 mars relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des ESMS
- Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos
- MDPH 62 et Foire aux Questions du 26 mars 2020
- Décret 2020-337 du 26 mars 2020 donnant notamment possibilité de réquisition des ESSMS et de leurs professionnels
- Communiqué du Ministère des solidarités et de la santé du 27 mars sur les modalités de mobilisation des personnels dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus
- Consignes générales applicables dans les ESSMS PA/PH du 27 mars 2020 (ARS)
- Lignes directrices du Ministère des solidarités et de la santé du 28 mars 2020 concernant le confinement en ESMS
- FAQ du 30 mars 2020 Secrétariat d'état en chargé des personnes handicapées
- Article HOSPIMEDIA du 31 mars 2020 sur la FOAD en CRP - La formation des personnes handicapées accélère son passage à distance
- Liste des fournisseurs de masques dits alternatifs homologués par le Ministère de l'Economie et des Finances - maj du 31 mars 2020
- Le 1^{er} avril 2020, ouverture de la plateforme solidaires-handicaps.fr qui recense toutes les initiatives permettant de répondre aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées, leurs aidants et les professionnels face à l'épidémie
- FAQ pour les entreprises et les salariés Ministère du Travail (mise à jour au 1^{er} avril 2020).
- Plateforme ressources Covid-19 Handéo Services
- Webinaire [Covid-19]-Centre info : Suspension de l'accueil des stagiaires : quelle continuité pédagogique ? Quelle continuité des financements ?
- Informations du 2 avril 2020 sur la conduite à tenir concernant les visites services à domicile intervenant auprès des PA et PH en stade épidémique de Covid-19 (Ministère des solidarités et de la santé)
- Consignes ARS du 2 avril 2020 pour les ESMS du secteur PH sur le signalement des cas positifs et de décès
- Assouplissement des conditions de sortie pour les PSH et leur accompagnant – CP du gouvernement du 02/04/2020

2. Informations régionales ou générales de la semaine écoulée

2.1 Instances et réunions (comitologie)

30 mars matin : CSE exceptionnel régional (un travail étroit est engagé avec les représentants du personnel, les organisations syndicales et les délégués syndicaux centraux depuis le début de la crise). Un CSE exceptionnel est désormais organisé chaque semaine afin de permettre un dialogue social fluide et adapté à la situation exceptionnelle de crise actuelle.

30 mars après-midi : réunion de la COMEX et des directeurs d'établissement (suivi stratégique de crise).

31 mars après-midi : point métier spécifique directeurs des CRP, DRHM et Directrice adjointe métier de la direction régionale.

3 avril après-midi: Réunion Cellule régionale Covid 19 (COMEX et cellules Covid 19 restreintes des établissements) – Y sont présents pour le Centre « La Mollière » : Amélie MOREL-SOMON, Claire CHERIF, Le Dr Laurent DESBONNETS

2.2 Actualisation des mesures de protections des salariés

Note d'instruction régionale RH n°3 du 24 mars 2020 diffusée quant aux mesures de protection du personnel et des patients et quant au soutien psychologique. Ce qu'il en ressort sur :

Le stock de masques :

- utilisation raisonnée et adaptée des stocks de masques dans le contexte de pénurie, en se référant aux recommandations nationales et régionales,
- optimisation de la juste affectation et de l'utilisation des masques depuis le début de la crise, et conservation d'un stock suffisant pour affronter l'épidémie,
- organisation des commandes à l'échelle locale et régionale avec une gestion de stock pilotée régionalement pour assurer les besoins des structures en transférant les stocks d'un site à l'autre lorsque nécessaire,
- stock régional actuel permettant de gérer la consommation de masques pour les 3 prochaines semaines, et ce sans compter le réapprovisionnement hebdomadaire annoncé des masques dans nombre de nos structures.

Il en va de même pour les autres équipements de protection jugés essentiels.

2.3 Accompagnement des salariés

3 dispositifs d'écoute psychologique sont mis à la disposition des professionnels :

- Pro-consulte (dispositif institutionnel)
- Plateforme SPS (mise en place par le département Hauts de France)
- Le pôle santé au travail

2.4 Les prises de températures

La prise de température est réalisée pour l'ensemble des salariés et des patients/usagers dans les établissements.

2.5 Ressources humaines

Suivi de toutes les situations des agents dans les établissements avec la mise en place d'un reporting hebdomadaire régional, décliné dans chaque établissement. Différentes situations : arrêts de travail personnes à risque, arrêts de travail, télétravail, travail à domicile, salariés en congés, en RTT, salariés en activité partielle, salariés en « congés fermeture établissement ».

Incidence de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant sur les mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos en cours d'analyse par l'Ugecam HDF.

2.6 Evolution de la situation des établissements du Groupe :

Le SSR de Beauvais (Saint-Lazare) : augmentation importante de cas Covid-19 suspectés ou confirmés au niveau des patients mais également au niveau des salariés. Malgré cette situation, la Direction de l'établissement et les équipes poursuivent un travail collectif important permettant de gérer au mieux la situation actuelle.

Concernant les autres établissements du Groupe Ugecam Hauts-de-France, la situation reste à date stable notamment dans les 4 EHPAD du Groupe où aucun cas Covid-19 de résidents n'est à déplorer à l'heure actuelle.

Concernant les ITEP et notamment l'ITEP de l'Oise (qui a été fermé sur décision de l'ARS), les équipes de professionnels des ITEP continuent à travailler auprès de foyers de l'enfance afin d'accompagner les enfants au quotidien dans le cadre de mise à disposition. Les ITEP de l'Oise et de l'Aisne proposeront par ailleurs dès lundi une offre de répit aux familles afin de les soulager dans la gestion parfois difficile des enfants à domicile.

La Direction Régionale du Groupe souligne l'énorme travail collectif engagé avec l'ensemble des équipes mobilisées contre le Covid-19 dans tous les établissements du Groupe et à la Direction régionale.

2.7 Communication régionale :

Une communication permanente à l'attention des salariés du Groupe est assurée que ce soit par des lettres d'information régionales locales dans chaque établissement, des notes d'instruction RH permettant de conserver un lien permanent avec les salariés présents sur site et les salariés à domicile.

3. Informations concernant le Centre La Mollière

3.1 Réunions (comitologie) de la semaine écoulée:

31 mars matin : Réunion Cellule Covid-19 Centre La Mollière

31 mars après-midi : échange téléphonique et par courriel avec les RdP

30 mars après-midi : réunion COMEX et directeurs d'établissement Covid-19

Points téléphoniques et courriels entre directeurs des deux CRP

Points téléphoniques réguliers entre les membres de la Cellule Covid 19 du Centre La Mollière

Points téléphoniques spécifiques métiers réguliers (ex. rémunération des bénéficiaires, gestion des ressources nécessaires à la poursuite de l'activité selon d'autres modalités de fonctionnement, points situation des agents, organisations du travail, lien avec les bénéficiaires,...).

3.2 Communication

La communication au Centre La Mollière durant la période de confinement concerne à la fois les bénéficiaires et les professionnels.

➤ En ce qui concerne les bénéficiaires :

- ✓ Maintien du lien de l'ensemble des services avec les bénéficiaires.
- ✓ Organisation propre décidée service par service et faisant intervenir différents professionnels.
- ✓ Modalités d'accompagnements diversifiées qui vont du simple appel téléphonique, aux entretiens pour un soutien psychologique, jusqu'à la poursuite de la formation (plateforme Metis, classrooms,...).
- ✓ Publication des informations importantes à destination des bénéficiaires via le site Internet du Centre La Mollière et le compte facebook.
- ✓ Chaque professionnel peut soumettre des propositions qu'il jugerait utile de diffuser, auprès de son responsable de service.

- En ce qui concerne la communication avec et envers les professionnels, elle est organisée en 3 niveaux :

1er niveau : la communication au sein de la cellule covid-19 du Centre.

- ✓ Cette cellule est composée de la Directrice, la DAAF, la Responsable de la Réadaptation Professionnelle, la Responsable de la Préorientation, le Responsable des services généraux (travaillant à temps plein, sur site ou à domicile) et du Dr Desbonnets. Le SAMSAH n'est pas représenté dans la cellule par le Responsable de service du fait de son absence depuis 1 mois et demi, arrêt qui a été prolongé. La coordination du service est cependant assurée en lien avec la Direction et l'Assistante sociale.
- ✓ Cette cellule se réunit a minima 1 fois par semaine en visio-conférence, afin de :
 - faire un point de situation de la crise,
 - échanger sur les instructions qui évoluent au fil du temps, les suites à y donner, les points de questionnement, la situation des professionnels et des bénéficiaires, les organisations et modalités de fonctionnement à mettre en œuvre, la poursuite de la dynamique de chaque service avec les salariés travaillant à domicile.

2^{ème} niveau : la communication des responsables avec les professionnels de leurs services respectifs.

Elle se fait principalement par :

- ✓ échanges téléphoniques,
- ✓ courriels,
- ✓ utilisation de plateformes, d'applications de telle sorte de coordonner et d'organiser le travail des équipes et d'assurer un soutien si nécessaire.

3^{ème} niveau : la communication de la Direction vers les professionnels.

Elle s'effectue principalement :

- ✓ par des appels ou courriels directs à certains professionnels selon les sujets,
- ✓ par l'ouverture d'un accès privé sur le site Internet du Centre La Mollière (dans lequel sont archivées les notes d'instructions, d'informations -comme celle-ci-, tous documents utiles les concernant),
- ✓ par un échange téléphonique hebdomadaire avec le Représentant du Personnel n'étant pas en arrêt de travail,
- ✓ par l'intermédiaire des responsables de services chargés de relayer les informations communiquées par la Directrice ou son représentant auprès des professionnels,...

3.3 Maintien de la rémunération des bénéficiaires et déclarations auprès de l'ASP

Rappel instruction du Conseil Régional des Hauts-de-France :

- *« Le maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle dans ces conditions de force majeure est confirmée. Parmi les 3 cas de figure listés, le Centre La Mollière se trouve dans la situation numéro 1 : « Le centre de formation est fermé : les stagiaires sont rémunérés durant la période de fermeture (même si le centre a déjà fermé 15 jours dans une période de 6 mois) ».*

Par ailleurs, toute organisation permettant d'assurer la poursuite des apprentissages et la progression pédagogique des stagiaires (formation à distance, déport sur d'autres sites de formation, etc.) sera exceptionnellement tolérée dans la mesure où il aura été considéré pour chaque stagiaire la possibilité matérielle et/ou technique de s'adapter à cette organisation pédagogique temporaire. Ces dispositions s'appliquent à tous les organismes et sites de formation du territoire des Hauts-de-France, particulièrement ceux qui auraient accueilli un stagiaire porteur du virus et se trouveraient contraints à la fermeture. Les dates de fin de formation pourront bien entendu être reportées afin de permettre aux stagiaires de finaliser leur parcours de formation et, le cas échéant, d'obtenir la certification d'une part ; de vous permettre de réaliser l'intégralité de la prestation commandée d'autre part ».

- Durant cette semaine 14, la première déclaration de présence a été réalisée auprès de l'ASP pour le mois de mars suite à la résolution du mode opératoire spécifique à employer durant cette période Covid-19 (directions des CRP en lien avec le Conseil Régional pour acter la conduite à tenir).

3.4 Extrait FAQ du 30 mars 2020 FAQ Secrétariat d'état en charge des personnes handicapées

Cette FAQ est disponible sur le site Internet du Centre La Mollière. Voici une sélection de questions/réponses utiles à notre secteur (extraits de la FAQ) :

➤ J'ai un proche en établissement, quelle est la date effective de fermeture des externats ?

Le Gouvernement a demandé que la fermeture des externats et des accueils de jour puisse être effective au 18 mars au soir et que cette fermeture soit accompagnée obligatoirement d'un dispositif organisant la continuité de l'accompagnement médico-social aux familles : astreinte téléphonique, mise en place de prestations prioritaires au domicile, orientation si besoin vers une structure d'hébergement.

Même si la structure a fermé son activité habituelle, elle doit rester en fonctionnement pour assurer un appui et un suivi de la situation des personnes et de leurs proches aidants.

Les équipes médico-sociales d'accompagnement restent pleinement mobilisées en appui du parcours de vie des personnes qu'elles accompagnent. Les établissements et services médico-sociaux sont appelés à déployer sans délai leur plan de continuité et de transformation de l'activité vers le domicile des personnes.

Je travaille dans un établissement ou service pour personnes handicapées,

➤ Que signifie assurer la continuité de l'accompagnement médico-social ?

Par principe de précaution, l'activité habituelle des externats enfants et adultes est suspendue pour favoriser le maintien à domicile des personnes.

Dans la mesure des capacités et des ressources disponibles, l'accompagnement médico-social se maintient, mais sous des formes différentes que celles mises en œuvre habituellement.

La nature et la fréquence des interventions sont amenées à changer, pour tenir compte des besoins prioritaires et des ressources disponibles.

Ce n'est plus une activité « dans les murs » mais des modalités diverses d'activité « hors les murs » qui sont mobilisées. Les équipes qui travaillent habituellement en externat sont autorisées sur le plan réglementaire à intervenir au domicile des personnes, sur des gestes ou des temps où les proches aidants ne peuvent pas prendre le relais. Les équipes des SESSAD, des SAVS, des SAMSAH et des SSIAD sont mobilisées également par les établissements et services pour intervenir prioritairement au domicile des personnes.

Une attention est prêtée à la capacité des familles et des proches aidants à soutenir à court terme et sur la durée la prise en charge de leur proche. Afin d'éviter une rupture de parcours et/ou l'épuisement de l'aidant, les intervenants médico-sociaux au domicile veillent à repérer les facteurs de fragilisation de l'aidant et proposent des temps de répit et/ou l'orientation en accueil temporaire de la personne aidée, en concertation avec chacun.

➤ Pourquoi les professionnels médico-sociaux sont maintenus en activité ?

Les professionnels du secteur médico-social assument des missions conjointes de soins, de rééducation, d'éducation et de pédagogie auprès des personnes en situation de handicap.

Ces prestations sont notifiées par la MDPH au titre de la compensation collective que la solidarité nationale organise pour les personnes en situation de handicap.

A ce titre, les professionnels du secteur médico-social assument, comme les professionnels hospitaliers, des missions incompressibles nécessaires à la continuité des accompagnements en gestion de crise.

C'est pourquoi l'Etat met en place un service de garde d'enfants pour les professionnels du secteur médico-social.

➤ Est-ce que je vais être obligé(e) de travailler pour un autre employeur ?

De par le contexte de gestion de crise, les différents organismes gestionnaires médico-sociaux du territoire sont invités à organiser sur le territoire la complémentarité de leurs actions au service des personnes et de leurs familles. Ils sont notamment invités à s'entraider en cas de difficulté à assurer des effectifs en nombre suffisant. Un appel à candidatures sera fait par la direction de l'établissement pour recenser les professionnels volontaires pour intervenir auprès d'un autre organisme gestionnaire. Il est alors fait par la direction de votre établissement une mise à disposition temporaire. Vous restez salarié et rémunéré par votre employeur habituel.

➤ Je travaille dans un SESSAD ou un SAVS ou un SAMSAH. Est-ce que je vais travailler différemment ?

Les SESSAD, les SAVS et les SAMSAH sont mobilisés prioritairement pour intervenir au domicile des personnes habituellement accueillies en externat.

Ces services peuvent alors sur décision de la direction être renforcés par les effectifs des externats qui ont suspendu leur activité.

La nature et la fréquence des interventions habituelles sont amenées à évoluer pour tenir compte des besoins prioritaires des personnes, celles déjà accompagnées par les SESSAD, SAVS et SAMSAH mais aussi les besoins des nouveaux bénéficiaires précédemment accompagnés en externat.

- **Je travaille dans un centre de rééducation professionnelle et de pré orientation, est-ce que ma structure ferme ?**

Ils seront fermés et la formation à distance sera mise en œuvre chaque fois que possible.

Les professionnels rendus disponibles restent mobilisés par le gestionnaire pour renforcer les accompagnements sur d'autres structures de l'organisme gestionnaire ou sont mis à disposition, avec l'accord des professionnels et sur la base du volontariat, d'autres organismes gestionnaires ayant besoin de renfort sur le territoire.

- **Je suis stagiaire en formation dans un centre de rééducation professionnel ou dans un centre de pré orientation, ma rémunération en tant que stagiaire va-t-elle être maintenue même si le centre est fermé ?**

Si votre centre de rééducation professionnelle ou de préorientation est en capacité d'assurer la poursuite de la formation à distance, vous continuez la formation proposée.

Si la session de formation est suspendue, elle reprendra, quand cela sera possible, au stade où elle a été arrêtée. Dans tous les cas, le principe est le maintien d'une rémunération pour le bénéficiaire de la formation. Ainsi, si vous êtes stagiaire en CRP ou CPO, votre rémunération est maintenue même si la formation est suspendue.

- **Ne peut-on pas mobiliser les psychologues pour constituer une cellule d'écoute sur les territoires ?**

L'initiative locale est laissée aux libéraux. Mais les psychologues salariés des ESMS sont impliqués comme tous les autres professionnels dans la continuité de l'accompagnement en appui du domicile: ceci est une clause obligatoire de fonctionnement des externats fermés pendant la période de confinement.

- **Si je ne travaille pas en appui du domicile des personnes, à quels autres besoins puis-je répondre ?**

Les professionnels des externats et des services mobiles (SESSAD, SAVS, SAMSAH, etc...) sont mobilisés prioritairement en appui de la continuité d'accompagnement au domicile des personnes.

Ils sont fléchés également pour intervenir en appui des structures d'hébergement qui ne peuvent pas fermer (comme les internats pour enfants et les structures types FH, FAM, MAS) et dont les effectifs d'encadrement doivent être prioritairement sécurisés.

Afin de soutenir la qualité et la personnalisation des accompagnements dans cette période de crise, il est recommandé, autant que possible, de permettre aux équipes des externats et des services mobiles de commencer à intégrer les structures adultes pour prise en compte des besoins personnalisés, avant même que les difficultés de personnel demandent une organisation de suppléance en urgence.

Cela favorise la sérénité du cadre de travail pour les professionnels et une continuité d'accompagnement pour les résidents.

3.5 Uriopss et démarche territoriale concertée – coordination ESSM du Montreuillois

L'ARS a adressé un mail aux ESSMS pour réfléchir à une organisation coordonnée et mutualisée à l'échelle de chaque territoire. Des démarches étaient déjà en cours à l'échelle départementale et régionale. Parallèlement à ces démarches, les ESMS n'ont pas attendu pour adapter les modalités d'intervention et les accompagnements en cours et à venir, malgré les conditions et les manques repérés (ex : équipements). Dans le prolongement du mail de l'ARS des associations du territoire du Montreuillois se sont mobilisées (Fondation HOPALE, Cazin Perrochaud, le GAM et les PEP62) avec la volonté d'agir en faveur de la continuité de l'accompagnement des populations vulnérables, notamment en identifiant les ressources mobilisables et les besoins de chacun. Une première rencontre en visio-conférence a été organisée le 20/03/20. L'URIOPSS a diffusé l'information en invitant toute autre organisme gestionnaire le souhaitant à s'associer à la démarche. Suite à cette première réunion, l'idée retenue était de mettre à disposition les ressources humaines/matérielles disponibles où les tensions sont très fortes, et ce dans le cadre de conventionnements clairs et précis.

Amélie MOREL-SOMON a inscrit le Centre La Mollière (et l'UGECAM HDF) dans cette dynamique territoriale de mutualisation et de solidarité, dans la mesure des ressources et capacités de l'établissement.

Note d'informations aux professionnels Centre La Mollière – Point de situation au 03/04/2020 - Page 6/6-

3.6 Actualité des services et dispositifs du Centre La Mollière

Les formateurs se sont investis dans une nouvelle modalité d'accompagnement des bénéficiaires, l'accompagnement à distance. Encore inconnu il y a quelques jours, il a fallu s'organiser, réfléchir à ce que l'on pouvait faire et surtout maintenir un contact avec les bénéficiaires. Se retrouver seul, en travail à domicile, alors qu'au Centre se développe une culture de travail d'équipe, cela peut être difficile. Les professionnels correspondent par courriels, par téléphone mais le relationnel manque quelque part. Il faut se mobiliser, se donner un planning de travail, et tout cela sur un temps de confinement qui dure. La mobilisation des formateurs disponibles a permis de mettre en place des suivis de bénéficiaires, notamment en leur proposant du travail à domicile. Maintenir leurs acquis, les stimuler sur un contenu de travail, chaque formateur a adapté sa façon de faire avec ses moyens. C'est un premier challenge qui a été remporté. Il est possible de mieux faire et il est bien question de s'améliorer avec le temps et la pratique.

➤ Réadaptation professionnelle et qualité :

Prise en main de métiers, et création de parcours

Création de supports de cours et envois par mails, corrections des écrits des bénéficiaires

Contacts avec les bénéficiaires (liés à la formation, aux questions posées,...) : par mail, par téléphone

Formalisation de parcours de formation (contenu des séquences, temporalité,...)

➤ Préorientation, préorientation « Accès-Cible », DEA 62 et Bilans de compétences

Ces services ont pu maintenir certaines activités sous la forme du travail à domicile qui a été mis en place pour les professionnels mobilisables et volontaires, et ce pour différentes raisons.

Pour les bénéficiaires tout d'abord, comme cela est inscrit dans les directives communiquées aux CPO et CRP, condamnés à fermer l'accueil au public. Cette période de confinement n'est pas sans impact pour les bénéficiaires et l'accompagnement minimal à distance est assuré dans l'attente de la reprise des parcours, à la levée des mesures de confinement.

Pour ce faire, une organisation du service s'est rapidement mise en place sous la forme :

- ✓ d'un espace de travail collaboratif,
- ✓ d'une boîte de discussion partagée,
- ✓ de la constitution d'outils de suivi.

Cela a permis :

- ✓ d'instaurer un contact hebdomadaire avec l'ensemble des bénéficiaires de préorientation, à la fois par les professionnels du service, puis par la secrétaire du service social dans un second temps,
- ✓ de mettre en place une FAQ (élaborée sur la base des différents questionnements recueillis lors des appels téléphoniques) sur le site Internet du Centre La Mollière, ainsi que sur la page Facebook de l'établissement,
- ✓ de répondre aux demandes spécifiques (envoi de contenus cognitifs, de décision de rémunération, envoi aux CPAM des attestations de salaires pour les bénéficiaires en arrêt,...),
- ✓ de rompre l'isolement, d'atténuer les angoisses, et de gérer les urgences.

L'ensemble du suivi des bénéficiaires est accessible sur la plateforme collaborative « Google Drive ».

Pour les professionnels ensuite :

Cette période de confinement a permis à certains professionnels d'effectuer des missions restées en suspens du fait de la priorisation des actions sur les impératifs liés au métier et l'accompagnement en présentiel. Une organisation de travail a été mise en œuvre et validée par tous. Les dossiers travaillés sont variés et accessibles sur la plateforme collaborative « Google Drive » :

- ✓ Emergence projet : conception de modules / scénarisation du travail sur ONLINE FORMAPRO
- ✓ DEA62 : cahier des charges, modules d'accompagnement, fiche d'auto positionnement,...
- ✓ Scénarisation et import de contenus sur ONLINEFORMAPRO (Passeport santé, ressources mise à niveau, préorientation scolaire, dessin technique,...)
- ✓ Conception de modules sur ONLINEFORMAPRO sur la MDPH, l'AGEFIPH, le FIPHP, création d'une adresse mail, ...
- ✓ Dossier Référent et outils de suivi
- ✓ Conception d'une trame préorientation scolaire (français)
- ✓ Conception de fiches de présentation dispositifs
- ✓ Procédure qualité
- ✓ Bilan de Compétences à distance

Au cours de ces deux semaines de confinement, de nombreux professionnels ont rejoint le travail sur l'espace collaboratif. Cet espace est ouvert à tous et accessible en s'adressant à Isabelle RIMBAULT pour obtenir les codes d'accès.

De même, un espace de discussion partagée a été mis en œuvre sur Messenger, permettant à chacun d'échanger sur les dossiers communs, de soulever des interrogations mais également de conserver les liens sociaux fortement appréciés dans cette période de confinement. Il est possible d'y accéder en se rapprochant de Christèle WOSNITZKA.

Le lien est maintenu également, avec les professionnels en arrêt ou retenus au domicile pour garder leurs enfants.

➤ Service médical :

Travailler les contenus des ateliers thématiques dans le cadre du passeport santé.

Etablir les procédures dans le cadre de la démarche qualité.

Finaliser la fiche n°4 pour le CPOM liée aux actions de prévention en santé.

➤ SAMSAH :

La situation actuelle ne permet pas à l'équipe du SAMSAH d'assurer la totalité de ses activités, cependant l'équipe s'est organisée afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Une permanence téléphonique est assurée ainsi le service est joignable aux horaires et numéro habituels.

Cette permanence permet aux professionnels de contacter chaque bénéficiaire afin de s'assurer qu'ils vont bien, leur transmettre les consignes liées aux sorties/les nouvelles informations, les écouter, évaluer un besoin de soutien psychologique, poursuivre le travail en partenariat avec les partenaires disponibles.

Des entretiens de soutien psychologique sont également mis en place depuis le 30 mars par la psychologue du service pour les bénéficiaires qui le souhaitent ou pour ceux ayant été repérés par l'équipe comme étant fragiles.

Plus généralement, la psychologue pourra également assurer des entretiens téléphoniques auprès des bénéficiaires du Centre La Mollière mais aussi auprès des usagers des autres établissements de l'UGECAM HDF selon un circuit qu'il reste à déterminer.

Il est à noter que l'équipe fonctionne en équipe restreinte du fait de congé maternité et d'arrêts maladie. La permanence téléphonique est assurée par un professionnel du service pour toute la semaine, de ce fait une rotation entre les professionnels a été organisée.

➤ Services supports

Directrice:

- ✓ assurer le pilotage stratégique de la crise au niveau de l'établissement en lien avec la DR de l'UGECAM HDF et les établissements du Groupe,
- ✓ assurer les échanges et la communication avec les autorités, les instances, les réseaux et les partenaires,
- ✓ assurer la coordination et l'organisation pour la poursuite des activités (celles indispensables, celles réalisables selon d'autres modalités) durant cette phase de fermeture du Centre au public et les impératifs nouveaux liés à la situation,
- ✓ assurer la gestion courante et le maintien du fonctionnement minimal et indispensable de la structure (logistique, administratif, financier, ...),
- ✓ assurer l'astreinte de crise,
- ✓ effectuer la veille réglementaire/documentaire, analyser ses incidences et prendre les décisions qui en découlent,
- ✓ effectuer la communication interne et externe,
- ✓ garantir la sécurité des matériels, équipements et installations du Centre en lien avec la DAAF et le responsable technique.

DAAF et certains professionnels administratifs sur site afin de réaliser :

- ✓ les reportings attendus de la Direction Régionale du Groupe UGECAM,
- ✓ la veille réglementaire et juridique,
- ✓ la vérification des boîtes mails génériques pour suites à donner,
- ✓ récupération du courrier à la poste,
- ✓ ordonnancement et mise en paiement des factures,

- ✓ passation des commandes nécessaires au fonctionnement et à l'approvisionnement en EPI,
- ✓ réception des livraisons,
- ✓ transmission d'éléments RH à la demande des salariés,
- ✓ déclaration du présentisme des bénéficiaires,
- ✓ tableau de reporting mensuel d'activité auprès de la Direction Régionale,
- ✓ tableau de reporting trimestriel d'activité auprès de la CPAM,
- ✓ lien avec les fournisseurs et prestataires de service.

Responsable technique sur place tous les jours pour assurer les diverses tâches indispensables au bon fonctionnement de l'établissement :

- ✓ surveillance quotidienne des éléments de sécurité,
- ✓ sauvegarde du système d'information,
- ✓ assistance à la mise en place des divers postes de travail distants,
- ✓ assistance informatique aux personnels sur place ou distants,
- ✓ création d'un espace réservé au personnel et MAJ du site internet et réseaux sociaux.

➤ **Qualité:**

Rédaction du Guide qualité

Rédaction de procédures

Mobilisation des pilotes sur la démarche qualité : rédaction de processus, procédures

La Directrice
Amélie MOREL-SOMON
Avec le concours des responsables de service